

## **CNAM - RENASUP Déclaration commune**

Le CNAM et RENASUP ont constaté une approche commune de la formation tout au long de la vie et à visées professionnelles

- centrée sur la personne et son projet de formation,
- par des capacités et une inventivité pédagogiques,
- avec la proximité des entreprises et du travail.

Ces deux organismes s'appuient sur une structure nationale et des opérateurs régionaux.

Le **Conservatoire National des Arts et Métiers** (Cnam), Grand Etablissement de formation professionnelle supérieure, établissement public relevant du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est organisé en réseau. Les 30 centres du Cnam en région (CCR) dispensent l'offre de formation à travers près de 150 centres d'enseignement et points de service sur le territoire national.

Le **Réseau National d'Enseignement Supérieur Privé** (RENASUP), organisme de l'enseignement catholique, rassemble entre autres l'Union nationale de l'enseignement technique privé (UNETP) et le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) qui représentent 515 établissements ayant notamment des sections de Techniciens supérieurs dans leur action de développement de l'enseignement supérieur.

Considérant leurs proximités, le Cnam et RENASUP ont engagé depuis 2006 une coopération en matière de formations pouvant offrir une continuité de parcours aux élèves issus des classes de bac professionnel et de brevets de techniciens supérieurs et plus généralement, toute action favorisant chez les jeunes les multi-compétences afin de favoriser leur employabilité.

Selon les chiffres établis en 2013, les formations proposées conduisaient à 27 titres et diplômes du Cnam (titres RNCP III et II, licences et licences professionnelles) préparées dans 25 établissements du réseau RENASUP, présents dans 12 régions.

Depuis 2009, le Cnam et RENASUP ont engagé une action commune d'ingénierie pédagogique dans le domaine de la formation agricole s'appuyant sur les CCR du Cnam et les établissements relevant du CNEAP.

Des pistes nouvelles sont explorées pour assurer la promotion des jeunes issus de Baccalauréat professionnels.

### **Le dispositif de pilotage**

Le protocole d'accord du 6 février 2006, renouvelé en novembre 2009, définit le dispositif de pilotage mis en place. Des comités régionaux préparent les projets et présentent leurs dossiers qui sont validés par le comité de coordination nationale.

Ce dispositif a montré sa pertinence et les deux réseaux souhaitent continuer leur coopération et développer de nouvelles actions dans ce cadre.

Pour le Cnam, le coordonnateur est Monsieur Laurent Pieuchot, directeur du réseau et des partenariats, et pour RENASUP, Monsieur Jean-Marc Petit, délégué général RENASUP.

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Olivier FARON  
Administrateur général du Cnam



Fernand GIRARD  
Président de RENASUP

